

*Adoptée le 11 mai 2005 et complétée le 12 mai 2015*

La présente charte témoigne des valeurs qui définissent la coopérative et appelle ses membres à s'engager dans le respect de ces valeurs.

L'objectif de la coopérative autogérée et sans but lucratif est la quête d'un équilibre entre :

- Qualité de vie,
- Simplicité,
- Réduction de notre impact sur les ressources épuisables,
- Émergence d'une économie sociale et solidaire,
- Renforcement des liens entre personnes de générations et/ou de cultures différentes,
- Intégration harmonieuse sur le quartier, la commune, le canton et dans la société en général.

La coopérative oeuvre pour développer des logements répondant aux critères suivants :

- Qualité de la construction,
- Qualité de l'espace, en particulier grâce à des pièces lumineuses et spacieuses et grâce à l'intégration de la végétation dans la construction,
- Loyers accessibles,
- Concept énergétique (consommation minimale, promotion des énergies renouvelables),
- Adaptation aux besoins des différentes générations, en particulier les personnes âgées, les enfants et les adolescents,
- Choix de matériaux respectueux de l'environnement,
- Possibilités de s'adapter aux souhaits de chacun, dans le respect des valeurs dont témoigne la présente charte,
- Partage d'espaces communs tels que salle polyvalente, espace créatif, jeux, espace de détente à l'extérieur, services (buanderie, parc à vélos, ...).

Les membres de la coopérative s'engagent à :

- Rechercher l'équilibre entre leurs intérêts personnels et les objectifs de la coopérative,
- Participer à la vie de la coopérative (assemblées, prises de décisions, tâches partagées),
- Œuvrer pour tisser des liens harmonieux avec leurs voisins, membres et non membres, en particulier pour que chacun se sente bien accueilli au sein de la coopérative et afin d'éviter toute forme d'extrémisme ou d'exclusion,
- Oeuvrer pour réduire leur impact personnel sur les ressources épuisables, en particulier grâce à une utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie et une gestion optimale des déchets,
- Respecter les choix de la coopérative en général et en ce qui concerne les espaces partagés en particulier.

Grâce à l'engagement de ses membres autour des valeurs dont témoigne la charte, la coopérative aspire à développer un habitat qui associe qualité de vie et pérennité.